

« Allez de l'Avant avec les Assureurs » : la 3^{ème} édition des Trophées

Pour la troisième année consécutive, la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) va récompenser les meilleures initiatives prises dans le cadre d'une association ou d'une entreprise. Rendez-vous le mardi 16 décembre 2008 à la Maison de l'assurance pour la remise des prix des Trophées « Allez de l'avant avec les assureurs ».

L'esprit des Trophées

Parce que l'assurance permet d'assumer la part de risque inhérente à la vie, elle agit comme le tremplin du dynamisme pour accompagner chacun jusqu'au bout de ses projets. Les assureurs sont les partenaires quotidiens des entreprises et des associations dans la mesure où, en les assurant, ils leur permettent d'exercer leurs activités, de créer et d'innover.

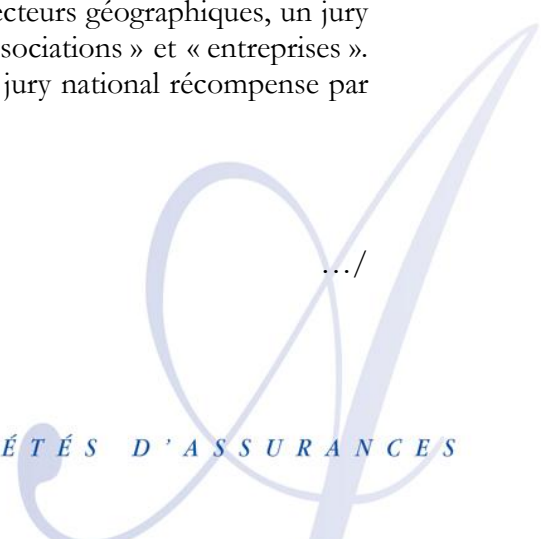
C'est pour insister sur le rôle essentiel de l'assurance dans la société, mais aussi pour promouvoir et encourager l'innovation, l'imagination, l'audace et la création, que la FFSA a mis en place, il y a trois ans, les Trophées « Allez de l'avant avec les assureurs ». Grâce à ces trophées, elle fait apparaître en pleine lumière les initiatives originales qui ont pu être mises en œuvre dans l'année par des entrepreneurs et des acteurs du monde associatif.

Comment participer ?

Les chefs d'entreprise et responsables d'association qui désirent concourir peuvent déposer leur dossier du 15 mai au 12 octobre 2008 sur le site www.allezdelavant.fr. Ce dossier devra être le plus complet possible et mettre en valeur les caractéristiques spécifiques répondant à l'objet du concours.

Des initiatives récompensées dans toute la France

Les projets envoyés font l'objet d'une sélection régionale : Ouest, Est, Nord, Centre, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est. Dans chacun de ces huit secteurs géographiques, un jury régional sélectionne un gagnant pour chacune des catégories, « associations » et « entreprises ». Ensuite, les seize finalistes concourent pour la finale nationale. Le jury national récompense par un chèque de 10 000 euros le vainqueur de chaque catégorie.



En plus de ces deux prix, trois prix spéciaux d'une valeur de 6 000 euros sont décernés pour des initiatives prises dans le domaine de la prévention :

- un prix « Prévention sécurité routière », parrainé par La Prévention Routière ;
- un prix « Prévention santé », parrainé par l'association « Assureurs prévention santé » (APS) ;
- un prix « Sécurité environnement » parrainé par le Centre national de prévention et de protection (CNPP). Ce prix, décerné pour la première fois cette année, vise à récompenser une initiative marquante contribuant à améliorer la sécurité des personnes et des biens et la préservation de l'environnement.

